

en ce qui concerne le bois de construction et d'autres produits.

M. NEILL (Comox-Alberni): Parce que je prétends, vu les conditions actuelles, que l'Australie a fortement envie d'abroger le traité et qu'elle ne le modifiera pas à notre avantage. Si on le modifie, il faudra que ce soit au profit de l'Australie. Le moment est mal choisi pour demander des avantages; ils sont mécontents, ils ne veulent pas d'importations, ils essaient de les arrêter et ce n'est pas le moment pour nous de dire: nous voulons d'autres faveurs. On pourra faire cela quand la situation se sera stabilisée, quand leurs marchandises se vendront ici et que les conditions économiques se seront améliorées. Je crains qu'en faisant cette demande maintenant on risque de faire disparaître complètement le traité pendant des mois et peut-être des années.

M. W. T. LUCAS (Camrose): Monsieur l'Orateur, j'aurai quelques mots à dire à l'appui de l'amendement proposé par l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner), lequel demande l'abrogation du traité avec l'Australie. Personnellement, je n'ai aucune objection à ce qu'on fasse des traités destinés à abaisser les tarifs douaniers pour le développement du commerce, pourvu que les conditions en soient justes et équitables.

Quant à l'amendement du député de Vancouver-Centre (M. Stevens), je tiens à dire que, tout en en approuvant peut-être l'esprit, qui est de négocier un nouveau traité juste et équitable avec un autre dominion, je ne peux faire autrement, dans les circonstances, que de voter contre, comme nous avons été obligés de le faire dans des occasions précédentes, parce que voter pour le deuxième amendement nous empêcherait de voter pour notre propre proposition, laquelle, à mon avis, est actuellement la plus importante. Si l'on adoptait l'amendement du député d'Acadia, cela n'empêcherait pas le Gouvernement de faire ce que suggère l'amendement du député de Vancouver-Centre.

Pour moi, monsieur l'Orateur, les conditions du traité australien ne sont pas justes; elles désavantagent l'agriculture au bénéfice de l'industrie. Je sais que, lorsqu'on veut conclure un traité, il faut faire des concessions, mais, dans le cas qui nous occupe, on a exigé de l'agriculture qu'elle donne tout sans rien recevoir. La classe agricole n'a pas d'antagonisme à l'égard de l'industrie, mais nous prétendons que l'industrie devrait pouvoir se tirer d'affaires toute seule. Personnellement, je crois qu'il faut développer le Canada, non pas en faisant des préférences, mais bien en donnant à l'industrie fondamentale qu'est l'agriculture et aux autres les mêmes avanta-

[M. Ladner.]

ges. S'il faut développer l'industrie en général, laisser augmenter les charges déjà trop lourdes des cultivateurs, alors je suis absolument opposé à cette façon d'agir.

Dans ce traité, il n'y a rien dont le cultivateur puisse bénéficier. L'agriculteur n'obtient aucun avantage en Australie ou en Nouvelle-Zélande et, en plus, voit les produits de ces pays faire concurrence aux siens sur son propre marché. Pour négocier ce traité, on a abaissé les droits sur les produits agricoles: ceux des viandes fraîches, de 3c. à $\frac{1}{2}$ c. par livre; ceux du beurre, de 2c. à 0c. par douzaine; ceux du miel, de 3c. à 0c.; ceux des tomates et autres légumes, de 1c. $\frac{1}{2}$ à 0c.; il y a aussi d'autres changements.

Certains de nos collègues qui représentent la classe agricole prétendent que la protection ne profite pas au cultivateur. Je veux bien concéder qu'en vertu du principe général de la protection, l'agriculture n'a pas les mêmes avantages que l'industrie; mais je prétends qu'elle en bénéficie effectivement quand il s'agit de produits non-exportables. L'Australie était évidemment du même avis; elle a accepté nos produits manufacturés à condition que ses produits agricoles puissent entrer au Canada, pensant évidemment que cela avantagerait ses agriculteurs.

Je m'aperçois que les marchands de produits laitiers ne sont pas les seuls à se plaindre. J'ai reçu des lettres de l'Association des éleveurs de moutons du sud de l'Alberta et aussi de l'Association des éleveurs de bestiaux de l'Ouest. Je n'en donnerai pas lecture, parce que je suppose que d'autres députés en ont reçu des exemplaires. Toutefois ces lettres signalent une augmentation, non seulement dans les importations de produits laitiers, mais aussi dans celles du mouton et du bœuf, venant d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Nous voyons que le tarif des Etats-Unis s'élève tellement qu'il ferme pour ainsi dire ces marchés, non seulement au Canada, mais à l'univers entier, ce qui signifie que nos produits ne pourront plus pénétrer aux Etats-Unis, notre ancien marché. L'augmentation des importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au Canada, semble indiquer que ces deux pays se sont préparés et cherchent à créer un marché au Canada. Par conséquent, maintenant que le tarif américain s'est élevé, nous pouvons compter sur une augmentation des importations au Canada des produits de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Il est vrai que le blé a été le principal produit de l'Ouest canadien, mais il me semble que les honorables députés savent que la culture du blé ne promet plus grand'chose. Comme l'honorable député de Red Deer l'a fait observer hier, dans son habile discours, la superficie de terres emblavées dans les qua-